

*Extrait des*

MÉLANGES  
DE L'ÉCOLE  
FRANÇAISE  
DE ROME

ITALIE ET  
MÉDITERRANÉE

MEFRIM TOME 110 – 1998 – 1

MARGARIDA VARELA-DURÃES

NÉCESSITÉS ÉCONOMIQUES ET PRATIQUES  
JURIDIQUES : PROBLÈMES DE LA TRANSMISSION  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES  
(XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

L'EXEMPLE PORTUGAIS

Le thème général du débat s'insère dans la thématique plus vaste de l'histoire de la famille, un problème dont l'importance pour la compréhension des mécanismes régulateurs de la société a été reconnue depuis longtemps par l'historiographie européenne.

Néanmoins, l'analyse de la famille comme paramètre social important n'a été développée par l'historiographie européenne qu'à partir du moment où celle-ci a connu une forte influence de l'anthropologie. Cette influence s'est fait sentir quand l'anthropologie elle-même a évolué de l'étude des sociétés « primitives » vers l'étude des sociétés « complexes », et qu'elle a commencé à s'intéresser davantage à l'organisation des groupes domestiques et à leurs fonctions qu'à l'étude des systèmes de parenté<sup>1</sup>.

Sous l'influence anthropologique, l'historiographie s'est enrichie d'un ensemble de nouveaux concepts et d'une architecture théorique qui lui ont facilité l'approche de la nouvelle thématique, en même temps qu'elle a découvert et exploité de nouveaux documents et actualisé ses méthodes et son analyse. Conjuguant tradition et innovation, l'histoire de la famille évolue finalement selon trois perspectives d'analyse : démographique, psychologique et économique<sup>2</sup>.

C'est surtout cette dernière approche qui nous occupera. Selon Anderson, ces études cherchent à interpréter les groupes familiaux dans le contexte du comportement économique de leurs membres et analysent principalement « les formes et les conditions sous lesquelles les ressources

<sup>1</sup> Rowland, R. (1993), Prefácio, dans Silva, Á. F. da, *Propriedade, família e trabalho no Hinterland de Lisboa. Oeiras, 1738-1811*, Lisbonne.

<sup>2</sup> Anderson, M. (1984), *Elementos para a história da família ocidental, 1500-1914*, Lisbonne.

deviennent accessibles à la famille et à ses membres, les stratégies qui peuvent être utilisées pour créer et exploiter ces ressources, et les rapports de pouvoir qui apparaissent comme un sous-produit de ces activités». C'est ici qu'on peut insérer l'analyse des conséquences, des différentes pratiques d'héritage sur le comportement familial. Ces dernières ont beaucoup varié dans les sociétés occidentales en raison des différents systèmes juridiques nationaux, de la diversité des règles coutumières à l'intérieur de chaque pays, des différents éco-systèmes et de l'importance relative que chaque groupe social attribue à une multitude de facteurs comme, par exemple : l'intégrité de la maison, le statut social, l'assistance aux malades et aux personnes âgées, l'égalité juridique des enfants.

Au Portugal, l'importance de l'étude de cette thématique a été comprise depuis longtemps<sup>3</sup>. À travers l'analyse de la cellule sociale de base – la famille – et de ses différentes formes de reproduction, on a voulu envisager une nouvelle approche de l'histoire sociale. Cependant, il semble que ces tentatives n'aient pas rencontré une grande adhésion, puisque l'historiographie portugaise ne s'intéresse toujours pas à l'étude de la famille. À l'instar de sa voisine espagnole, l'histoire de la famille portugaise reste à écrire<sup>4</sup>.

Après le relevé, aussi exhaustif que possible, des travaux consacrés à cette thématique nous essayerons de détecter et de comprendre les difficultés qui pourraient expliquer le retard relatif de l'historiographie portugaise par rapport aux travaux réalisés dans le reste de l'Europe, et, en particulier, par rapport à ceux qui ont été menés à bien chez nos voisins espagnols.

En premier lieu, il y a sans doute un problème qui tient aux sources dont nous disposons pour l'étude de la succession et de l'héritage. Testaments, dots et donations sont abondants et riches en informations. Néanmoins, leur dispersion dans plusieurs fonds de documentation (actes notariaux, registres paroissiaux, pourvoyeur ecclésiastique, pourvoyeur de la municipalité) et archives (du district et municipales) complique et ralentit la tâche du chercheur. La situation est encore plus grave en ce qui concerne les inventaires et les écritures de partage, étant donné leur rareté. Les inventaires, obligatoires dans les situations exceptionnelles qui entraînent une procédure judiciaire (existence d'enfants mineurs ou absence d'héritiers) sont déposés dans les archives des tribunaux. Les écritures de

<sup>3</sup> Cruz, G. B. da (1941), *O direito de troncalidade e o regime jurídico do património familiar*, Braga.

<sup>4</sup> Jinénez, F. C. (1987), *La familia en España : una historia por hacer*, dans *La familia en la España mediterránea (siglos XV-XIX)*, Barcelone.

partage n'étaient enregistrées que dans le cas où il y avait un conflit ouvert ou latent entre les héritiers. Il y a pourtant une bonne couverture documentaire pour la phase qui précède la mort du *de cujus*, mais nous ignorons si sa dernière volonté a été respectée par les descendants, sauf dans des situations très particulières.

C'est toutefois la question méthodologique qui a découragé les chercheurs portugais de se pencher sur les thèmes de l'histoire de la famille. En effet, un tel centre d'intérêt implique l'étude de la communauté, c'est-à-dire ce que les historiens appellent la micro-histoire. Le croisement nominatif de tous les textes relatifs à la vie socio-économique de l'individu avec celles de son groupe familial s'impose et représente un travail minutieux qui ne donne des résultats à court terme que lorsque le domaine de l'analyse est restreint à un petit espace (village, paroisse, ou hameau). Or, il n'existe aucune tradition micro-historique dans l'historiographie portugaise, les chercheurs ayant toujours préféré l'analyse des thèmes susceptibles d'être insérés, suivant la tradition braudelienne, dans le complexe historico-géographique national, et si possible européen. On le constate surtout dans les recherches destinées au doctorat, ce qui nous incite à affirmer, avec Rowland, que le problème est davantage d'«encadrement institutionnel» que de méthode<sup>5</sup>. C'est seulement en dehors du contexte académique que l'on a mené à bien certains travaux qui ont utilisé la micro-analyse et le croisement nominatif de la documentation, une tendance qui commence, à notre avis, à se manifester dans les dissertations de «Mestrado».

Mais les études de communauté s'inscrivent surtout dans la tradition méthodologique de l'anthropologie et de la sociologie, ce qui explique que la principale contribution au thème qui nous occupe ici provienne de ces deux disciplines.

#### 1 – LE PLAY AU PORTUGAL

On peut dire que l'intérêt pour l'étude des régimes de succession et d'héritage au Portugal, a commencé avec Paul Descamps, disciple de Le Play, en 1935<sup>6</sup>. En appliquant le modèle de la famille campagnarde que Le Play a construit pour les sociétés occidentales, il a proposé une interprétation de la société portugaise à partir des systèmes de succession et des pratiques d'héritages. Néanmoins, les comportements rencontrés ont été si multiples et si diversifiés qu'il a semblé quasi impossible d'en dégager des

<sup>5</sup> Rowland, R., *op. cit.*, p. 15.

<sup>6</sup> Descamps, P. (1935), *Le Portugal. La vie sociale actuelle*, Paris.

normes ou des coutumes ancrées dans la population. L'auteur a trouvé aussi bien la succession et la division égalitaires entre les héritiers, que la succession unique et l'héritage indivis, ou encore l'héritier avantagé par une part plus grande du patrimoine (ce qu'en portugais, on désigne par «quinhão»). Ces trois modèles se rencontrent à l'état pur, mais on trouve aussi diverses combinaisons des uns et des autres. Ils existent un peu partout, avec une prédominance tantôt de l'un, tantôt de l'autre, conformément aux caractéristiques de la région, aux types d'exploitation agricole et aux intérêts personnels et familiaux des propriétaires. Trop souvent, l'auteur se base sur des situations particulières pour brosser le tableau général d'une région. Il reste néanmoins que son effort constitue une première tentative de description de la géographie coutumière du Portugal. À la famille-souche et aux groupes domestiques complexes correspondrait un système de succession unique et l'utilisation du tiers au bénéfice d'un seul descendant. Ce type de composition familiale et le régime de succession correspondant serait surtout présent dans le grand Nord-Ouest (de la Galice jusqu'à Oliveira de Azemeis), dans le nord de la province de Trás-os-Montes, et dans les régions intermédiaires entre le littoral et l'intérieur. Santo Tirso et les Terras da Maia seraient caractérisées par le système de succession unique et l'héritage bénéficié par donation, tandis qu'à Braga et à Guimarães, le système de succession et de répartition de l'héritage serait égalitaire, ce qui correspondrait à des groupes domestiques nucléaires.

Quelques années plus tard (1955), Jorge Dias se base à nouveau sur les travaux des leplaysiens portugais ainsi que sur ses propres recherches pour dessiner la carte nationale des systèmes de succession et de pratiques d'héritage. En écrivant *Algumas considerações acerca da estrutura social do povo português*<sup>7</sup>, il divise le pays en deux grandes régions : le sud et le nord du Tage.

Au sud du Tage, le type de composition familiale nucléaire auquel correspond le partage égalitaire entre les héritiers est prédominant. Dans l'Alentejo, par exemple, cette prédominance est liée à la concentration des terres et à leur faible divisibilité. La majorité de la population ne possède pas de terres mais dépend du travail qu'elle y exerce à la journée. Les maigres revenus de ce groupe social majoritaire et le fait qu'il ne soit pas propriétaire favorisent la constitution de groupes familiaux très simples en relâchant les liens de parenté. D'autre part, le groupe social minoritaire détenteur de la totalité des terres a, lui aussi, le même type de composition fa-

<sup>7</sup> Dias, J. (1961), *Algumas considerações acerca da estrutura social do povo português*, dans *Ensaios etnológicos*, 52, Lisbonne, p. 121-143.

miliaire, étant donné que la conservation de ses énormes propriétés dépend des alliances matrimoniales réalisées à l'intérieur du groupe, et d'un faible taux de natalité. En pratiquant la division égalitaire, ce groupe se maintient grâce au nombre réduit d'enfants. En Algarve comme en Alentejo, mais de façon inverse, la famille nucléaire est dépendante de la structure agraire. Ici, «la division des terres permet l'existence de nombreux petits propriétaires, qui cumulent souvent plusieurs activités, vu l'insuffisance des revenus agricoles»<sup>8</sup>.

Au nord du Tage, prédominent les groupes domestiques étendus, auxquels correspondent des pratiques d'héritage qui reposent sur le principe de l'indivisibilité de la «casa». La fréquence de ces groupes dépend, selon l'auteur, d'anciennes formes de communautarisme agro-pastoral, de la structure agraire et des liens et réseaux de parenté. C'est dans ces régions que l'idée de «casa» prévaut sur celle de famille. C'est-à-dire que la composition du groupe familial et les liens de parenté qui se développent au sein de la communauté sont la conséquence des pratiques de succession et d'héritage qui y sont adoptées. Mais, à leur tour, ces pratiques sont intimement liées à la structure agraire, aux différentes formes d'appropriation des terres et au type d'exploitation agricole adopté dans chaque région. Seule l'interaction de l'ensemble de ces conditions peut expliquer la grande variété de solutions qui peuvent se rencontrer dans la transmission des exploitations agricoles septentrionales<sup>9</sup>.

## 2 – LE SUD DE PORTUGAL

Bien qu'elle semble présenter une vision très simpliste de la réalité portugaise, cette caractérisation ébauchée à grands traits, est confirmée par les travaux qui ont été réalisés depuis : l'homogénéité des comportements de la population du sud du Portugal s'oppose à l'hétérogénéité de ceux des populations du nord.

L'Alentejo, étudié surtout dans les œuvres de José Cutileiro et Helder da Fonseca<sup>10</sup>, se caractérise par la division égalitaire entre les héritiers, in-

<sup>8</sup> *Op. cit.*, p. 127.

<sup>9</sup> *Op. cit.*, p. 133-136. Cet aspect est aussi présenté par Medeiros, F. (1982), *Groupes domestiques et habitat rural dans le nord du Portugal. La contribution de l'école de Le Play*, dans *Actes du colloque Les campagnes portugaises de 1870 à 1930 : image et réalité*, Aix-en-Provence.

<sup>10</sup> Cutileiro, J. (1977), *Ricos e pobres no Alentejo*, Lisbonne, 1977. Fonseca, H. A. T. D. (1992), *Economia e atitudes económicas no Alentejo oitocentista*, thèse de doctorat, Évora, 1992.

dépendamment de la structure agraire, de la différenciation sociale et des autres facteurs indiqués plus haut. Aussi bien les pauvres que les riches divisent ce qu'ils possèdent entre les différents héritiers légitimes.

Partant d'une analyse de la structure agraire de la région sud-est de l'Alentejo dans ses rapports avec la structure sociale (composée de latifondiaires, propriétaires, «seareiros» et journaliers), José Cutileiro étudie les différentes formes d'appropriation de la terre et de création de revenus, ainsi que les comportements adaptés pour leur transmission. Seuls les deux premiers groupes possèdent des terres.

Les latifondiaires, dans la plupart des cas, ont acquis leurs énormes domaines dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par la vente de biens nationaux («desamortização») et par d'autres mesures législatives libérales («desvinculação») qui, au Portugal, n'ont réussi qu'à reproduire la structure agraire de l'Ancien Régime<sup>11</sup>. Selon l'auteur, il n'y a pas très longtemps que ces groupes sont en possession de leurs exploitations, ce qui confère à leurs droits de propriétaires une certaine fragilité quand ils sont confrontés à des groupes sociaux totalement dépourvus de terres.

Les propriétaires possèdent des exploitations de dimensions considérables, bien que plus petites que celles des latifondiaires. Elles suffisent à la subsistance de leur famille tout en évitant d'avoir recours au travail salarié. Leurs ancêtres étaient eux aussi de petits propriétaires qui ont réussi, petit à petit, à augmenter leur patrimoine grâce à des contrats de location de terres («aforamento») et à la distribution des terres communales<sup>12</sup>.

Les deux autres groupes sont soit totalement dépourvus de terres, comme c'est le cas de tous les journaliers et de la majorité des «seareiros», soit propriétaires de petites parcelles insuffisantes à la subsistance familiale. Afin de ne pas devenir journaliers, ces «seareiros» exploitent, sur base de contrats annuels de partenariat, certaines parcelles qui restent la propriété des latifondiaires.

Malgré ce que nous venons de dire, l'analyse des pratiques d'héritage et de succession concerne tous les groupes, même si cela s'affirme avec une plus grande netteté chez ceux qui possèdent des terres. S'ils pratiquent tous la division égalitaire, les conséquences de ces comportements diffèrent néanmoins dans chaque groupe social. Chez les latifondiaires, cette division n'a jamais mis en cause ni la viabilité de leurs exploitations ni leur suprématie économique et sociale. Cela est dû à la combinaison d'autres facteurs comportementaux, comme, par exemple, le bas taux de natalité, la re-

<sup>11</sup> Cutileiro, J., *op. cit.*, p. 11. Helder Fonseca a une opinion contraire, *op. cit.*, p. 519-560.

<sup>12</sup> Cutileiro, J., *op. cit.*, p. 67.

production endogène du groupe et la diversification des activités et des investissements de leurs membres.

L'étude de Helder Fonseca sur l'élite économique Alentejana nous donne quelques exemples qui permettent de détecter l'influence des stratégies concernant les héritages sur les comportements démographiques et sociaux, réglementés par de sévères restrictions. Les situations de célibat définitif, les remariages entre beaux-frères et belles-sœurs, l'absence ou le nombre réduit de descendants directs et les alliances matrimoniales ont contribué au rassemblement des héritages. De plus, des achats et des ventes sur un marché immobilier très actif au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, ont permis que les principales maisons de ceux qu'il appelle paradoxalement «lavradores alentejanos» (les latifondiaires) maintiennent de génération en génération tout leur pouvoir économique et tout leur prestige social<sup>13</sup>.

Chez les propriétaires, les conséquences de l'utilisation de la division égalitaire sont bien différentes. Leurs exploitations étant plus petites et leur descendants en général plus nombreux, l'héritage devient un motif de conflit. Les partages sont toujours faits sur la base du principe de l'égalité entre les descendants. Pourtant, il est difficile d'appliquer ce principe dans les exploitations constituées de parcelles dispersées et de valeur inégale. Les difficultés augmentent quand le nombre de parcelles à diviser est réduit et ne permet pas la formation de «quinhões» susceptibles d'être à l'origine de nouvelles exploitations viables. Cette situation peut s'aggraver si un des parents a l'audace d'avantager un des enfants, un cas qui ne se présente que rarement.

Les situations conflictuelles existant au sein des familles de propriétaires (dont la fréquence est inversement proportionnelle à la richesse) disparaissent lorsque les familles ne possèdent pas de terres. Dans ce groupe, les partages concernent des quantités si négligeables qu'ils sont incapables de provoquer des conflits entre les frères et sœurs et entre les parents et les enfants. En général, les garçons s'éloignent du foyer parental quand ils se marient; ils commencent alors à entretenir d'étroites relations avec la famille de leur épouse. Au contraire, mères, filles et sœurs mariées gardent habituellement des relations d'intimité et d'entraide<sup>14</sup>.

Ainsi, dans cette région, les différentes nécessités et les intérêts économiques de chaque groupe ne semblent pas influencer les comportements d'héritage, puisque tout le monde adopte le partage égalitaire.

<sup>13</sup> Fonseca, H. A. T. D., *op. cit.*, p. 564-618.

<sup>14</sup> Cutileiro, J., *op. cit.*, p. 166-167. Ce comportement caractéristique des groupes sans terres a été analysé aussi par Picão, J. da S., *Através dos campos*, Lisbonne, 1983.

C'est également ce système d'héritage qu'on rencontre en Algarve, du moins si on peut se permettre d'extrapoler sur toute la région à partir de l'étude ponctuelle de Robin Jenkins<sup>15</sup>.

En abordant les principales caractéristiques d'une communauté rurale en pleine mutation, l'auteur se penche sur sa structure économique et sociale et en conclut que la majorité des habitants reste étroitement liée au travail de la terre. La structure agraire repose sur la propriété petite ou même minuscule («terraços»), où se pratique une polyculture qui exige un travail minutieux pour donner de bons rendements. Les paysans riches et moyens (il y en a quelques uns au village) sont les seuls qui puissent vivre uniquement de l'exploitation de leurs terres. En revanche, les paysans pauvres sont obligés de compléter ces revenus par une autre activité. La division de cette société paysanne est une conséquence des pratiques d'héritage et des taux de fécondité des familles. «S'il existe des paysans pauvres, c'est parce que leurs terres ont été divisées et redivisées jusqu'à ce qu'il ne reste plus une parcelle qui vaille encore la peine d'être travaillée»<sup>16</sup>. Comme la possession de terre est déterminée par l'héritage et par le mariage «invariablement contracté entre individus de même condition», il ne reste plus beaucoup de possibilités de subsistance pour le paysan pauvre. En plus de la solution qui consiste à prendre une activité complémentaire, ils peuvent aussi affermer de «familles moins fécondes», ou alors abandonner la région et chercher du travail dans d'autres secteurs. Les querelles familiales sont aussi une constante de ce système, ce qui nous amène à les envisager comme la seconde caractéristique du régime égalitaire (la première étant l'indépendance totale du système face aux nécessités économiques des groupes sociaux qui l'adoptent).

### 3 – LE NORD DE PORTUGAL

Au contraire, dans la moitié nord du Portugal, on peut constater un rapport étroit entre les besoins économiques des exploitations agricoles et les comportements adoptés dans les régimes d'héritage et de succession. Le Barroso et les Terras da Maia sont deux régions exemplaires de ces stratégies. C'est grâce aux recherches de deux anthropologues qu'il est aujourd'hui possible de connaître les comportements adoptés par les habitants de Barroso et d'en comprendre les raisons<sup>17</sup>. Pour leur part, les Terras da Maia

<sup>15</sup> Jenkins, R. (1983), *Morte de uma aldeia portuguesa*, Lisbonne.

<sup>16</sup> *Op. cit.*, p. 101.

<sup>17</sup> Guerreiro, M. V. (1981), *Pitões das Júnias. Esboço de monografia etnográfica*.

ont retenu l'attention d'un géographe, ce qui explique que les systèmes de succession et de division du patrimoine aient été abordés du point de vue de leur influence sur l'organisation de l'espace et sur la configuration du paysage<sup>18</sup>.

Malgré leurs différences géographiques, ces deux régions génèrent leurs revenus de façon identique grâce à l'utilisation de la même force naturelle : l'eau. Des pluies abondantes en provenance de l'Atlantique enrichissent les pâturages et favorisent l'élevage ainsi que la production de céréales.

Dans le Barroso, les deux principales ressources sont le seigle et l'élevage de bovins, deux richesses dont la gestion se trouve à la base de tout le système social<sup>19</sup>. Dans les Terras de Maia, l'économie agricole repose aussi sur deux produits : le maïs et les bœufs. Les céréales, qui fournissent le pain aux habitants, servent aussi de complément à l'alimentation du bétail, qui constitue la principale source de revenus. Ces deux productions exigent beaucoup d'espace et constituent ainsi un indicateur de la richesse des fermes, souvent évaluée d'après le nombre de vaches et la quantité de céréales produites.

Si la division égalitaire était adoptée dans ces régions, le partage des terres remettrait en cause la viabilité des exploitations. C'est pourquoi, conscients de ce danger, les paysans du Barroso et des Terras de Maia ont adopté des pratiques juridiques visant à sauvegarder l'intégrité du patrimoine<sup>20</sup>.

En Barroso, tout est convenu d'avance à travers un tissu de relations et d'accords entre les parents paternels<sup>21</sup>. Ces compromis ne se limitent pas au choix du «morgado», qui d'ailleurs n'est pas nécessairement l'aîné, mais ils portent en outre sur des accords matrimoniaux qui concernent le destin des cadets. Le processus trouve son point culminant dans l'élaboration d'un testament, ou plus rarement d'une donation, dans lequel on nomme le successeur, on lui attribue la part disponible, on détermine les biens qui doivent lui revenir, et on précise également les parts des cadets. Le proprié-

Lisbonne. Castanheira, A. M. (1989), *Transmissão do património e reprodução Social : a devolução dos bens e a preservação das Casas de lavoura de Salto, no Barroso*, thèse de maîtrise, Lisbonne, 1989.

<sup>18</sup> Silva, R. F. M. (1981), *Paisagem agrária das planícies e colinas minhotas. Contrastes e mutações*, thèse de doctorat, Porto.

<sup>19</sup> Castanheira, A. M., *Op. cit.*, p. 69.

<sup>20</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 152.

<sup>21</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 164.



taire a aussi de son vivant le souci de préparer l'avenir de ses descendants, suivant deux types de stratégies liées au sexe :

- les filles, sans autre issue que le mariage, reçoivent une dot constituée d'argent et d'un peu de terrain leur permettant de trouver un mari dans des maisons du même rang;
- les garçons ont un destin plus diversifié. En plus de la possibilité de mariage avec une fille cadette, ils peuvent entrer dans la carrière ecclésiastique, émigrer au Brésil (au XIX<sup>e</sup> siècle) ou en Europe (au XX<sup>e</sup> siècle), ou encore, suivre des études universitaires.

Toutes ces possibilités impliquent pour la maison des dépenses qui sont déjà prévues par le propriétaire, afin que le «morgado» ne soit pas lésé. D'ailleurs, en général, à la mort des parents, tous les enfants sont déjà placés. Si ce n'est pas le cas, le «morgado» devra procéder au paiement des cadets. Cependant, il essaiera toujours de retarder le règlement de ces sommes afin de ne pas mettre en danger la viabilité financière de la maison. De même, son principal souci sera d'éviter le paiement sous forme de terres, pour sauvegarder l'intégrité de l'exploitation.

Le modèle de reproduction du système «barrosão» ne se base pas exclusivement sur les clauses testamentaires. Selon Manuel Castanheira, l'auteur que nous venons de citer, «l'autre grande stratégie qui assure l'intégrité de la maison» est le célibat de certains frères et sœurs. Ceux-ci, en restant à la maison, ne touchent pas à leur part légitime et, de plus, aident par leur travail à augmenter les ressources qui permettent d'agrandir ou du moins de conserver le prestige économique et social de leur famille.

Dans les Terras de Maia, la situation est similaire bien qu'elle soit plus complexe. Les principes qui président à la transmission de l'héritage – intégrité et continuité des exploitations agricoles – sont les mêmes mais ici l'écriture juridique la plus utilisée n'est pas le testament mais bien la donation.

«Le souci d'assurer l'indivisibilité de la maison agricole conduit les parents à faire la donation à l'enfant qui offre les meilleures garanties de continuité»<sup>22</sup>. L'enfant (garçon ou fille) choisi est alors appelé le «fils de maison» et, avant son mariage, il reçoit en donation les biens de la maison agricole ainsi que son fermage. Le conjoint choisi par le «fils de maison» doit rencontrer l'agrément des parents (les deux générations devront coha-

<sup>22</sup> Silva, R. F. M., *op. cit.*, p. 61.

biter pendant un certain temps) et doit être du même niveau économique parce qu'il apportera au mariage une dot équivalente aux biens qui seront donnés. C'est ce qu'on appelle «l'entrée» (contrairement à la donation elle-même, qui est constituée de terres, cette dot est constituée d'argent, et donnée aux parents du «fils de maison» afin de servir de réserve aux donateurs, ce qui leur permettra de veiller aux intérêts légitimes des autres enfants). Ainsi, le nouveau noyau familial a un accès immédiat aux biens de production à travers les contributions équivalentes des deux époux.

L'argent de cette dot sera abattu à la valeur des biens donnés lors de la «conférence» (la réunion des héritiers à la suite du décès des parents). À ce moment-là, le «fils de maison» fera les comptes avec les autres héritiers qui verront leur part légitime diminuée au prorata de la valeur de «l'entrée». Cet argent, même s'il permet aux autres enfants la constitution de bonnes dots et l'entrée dans d'autres maisons, ne fait pas disparaître l'inégalité par rapport aux terres reçues par le «fils de maison»<sup>23</sup>.

Ce système de transmission de biens est ingénieux, comme l'a noté le géographe Rosa Fernanda da Silva, vu que, sans s'écarter du système juridique national (qui ne permet de disposer librement que d'un tiers), il parvient à sauvegarder l'intégrité du patrimoine, grâce à l'artifice de l'«entrée»<sup>24</sup>. Cependant, un tel système n'est à la portée que des maisons qui possèdent un support financier permettant l'attribution de bonnes dots, l'entrée à l'université ou l'installation dans d'autres secteurs économiques. Il ne faut dès lors pas s'étonner si l'on rencontre, dans cette région, d'autres comportements juridiques mieux adaptés aux possibilités économiques des exploitations plus modestes.

Les pratiques juridiques que nous venons de mentionner, bien qu'elles soient caractéristiques de ces deux régions, peuvent également se rencontrer ailleurs, comme le montrent les études de Brian O'Neil dans la région de Vinhais, et celles de José Manuel Sobral, dans la région de Viseu<sup>25</sup>.

Dans le Vinhais, même si les pratiques juridiques correspondent au principe de l'égalité entre les héritiers, elles créent des inégalités et des contradictions au sein de la communauté rurale, parce qu'elles se basent à la fois sur la succession unique et sur l'héritage égalitaire.

Méfiance envers les testaments et les donations, cette communauté procède à la transmission de la propriété à travers des comportements qui

<sup>23</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 67.

<sup>24</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 64.

<sup>25</sup> O'Neil, B. J. (1984), *Proprietários, lavradores e jornaleiros*, Lisbonne. Sobral, J. M. R. F., *Trajectos. Produção e reprodução da sociedade. Família, propriedade, estrutura social numa freguesia rural beirã*, thèse de doctorat, Lisbonne, 1993.

ne sont pas institutionnalisés. À aucun moment du processus, aucun des héritiers ne sera privilégié par un «quinhão» plus important de l'héritage paternel. Mais l'enfant qui se marie le premier et qui reste à la maison paternelle sera automatiquement considéré comme le successeur par la famille et par la communauté. Toutefois, la succession ne deviendra effective qu'après la mort d'un ou même des deux parents. Alors seulement, l'enfant choisi pour successeur assumera l'administration de la maison et sera désigné, dans les documents officiels, comme le chef de famille. C'est un processus hybride et complexe basé sur la division égalitaire d'un patrimoine qui conserve les apparences de l'intégrité. Cet objectif ne peut être atteint qu'avec le concours de comportements parallèles – émigration, célibat, mariage tardif – qui permettent la concentration des terres dans les mains de l'héritier-successeur. Ce dernier adopte, dans la mesure du possible, des stratégies visant à différer le partage, mais, quand l'échéance devient inévitable, il cherche «à acheter les quinhões des autres héritiers» de façon à consolider le patrimoine total»<sup>26</sup>.

Ces pratiques basées sur le système légal finissent indirectement, selon Brian O'Neil, par favoriser la succession unique et l'inégalité entre les héritiers. En effet, ceux-ci sont encouragés d'abord par les parents, ensuite par l'héritier successeur, à ne pas se marier et à rester dans la maison paternelle avec ses parts légitimes. On évite ainsi la division du patrimoine et on réussit du même coup à garder la main d'œuvre nécessaire à la production de ressources qui permettent la subsistance de groupes domestiques nombreux.

En réalité, par des chemins différents, ces comportements débouchent sur le même résultat qu'en Barroso. Cette coïncidence ne tient pas au hasard, si l'on considère que ces deux régions possèdent le même type de structure agraire et d'exploitation agricole et, par conséquent, les mêmes nécessités économiques. La seule différence est que les propriétaires du Vinhais refusent d'assumer juridiquement cette réalité.

Des stratégies semblables peuvent encore se rencontrer dans la région centrale du Portugal, comme l'attestent plusieurs études anthropologiques<sup>27</sup>. Néanmoins, dans le Centre, ces comportements sont l'apanage d'une élite de propriétaires d'origine aristocratique qui ne peut en aucun cas permettre la divisibilité des propriétés, au risque de perdre son pouvoir économique et son prestige social. Le célibat et l'utilisation du tiers sont

<sup>26</sup> O'Neil, B., *Op. cit.*, p. 363.

<sup>27</sup> Ittura, R. (1987), *A reprodução no celibato*, dans *Ler História*, 11, p. 95-105. (1985), *Casamento, ritual e lucro numa aldeia portuguesa (1862-1983)*, dans *Ler História*, 5, p. 59-81.

certains des comportements utilisés par ce groupe afin d'éviter la fragmentation d'une propriété rurale qui représente le fondement de sa position et de ses stratégies de reproduction.

La situation est différente pour les autres groupes sociaux analysés. Aussi bien les petits que les moyens ou les grands propriétaires qui ne sont pas nobles utilisent le partage égalitaire puisque leurs stratégies de reproduction ne sont pas basées sur la propriété. Il y a donc moins d'inconvénients à ce que celle-ci soit divisée étant donné que leurs principales sources de revenus sont les activités libérales (pour les grands et les moyens propriétaires) et le travail salarié dans d'autres secteurs de l'économie (pour les petits), l'activité agricole ne les occupant qu'à temps partiel. Il faut également ajouter que, chez ces propriétaires, le contrôle des naissances par la contraception est devenu une pratique courante, peut-être dans le but d'éviter la divisibilité du patrimoine.

Le respect strict de la loi (le partage égalitaire) représente la pratique la plus courante dans beaucoup d'autres régions du nord du Portugal où prédominent la petite exploitation et l'utilisation intensive du sol à travers la polyculture<sup>28</sup>. L'emploi du tiers disponible au bénéfice d'un des héritiers légitimes s'est perdu depuis longtemps, ce qui a entraîné la disparition des testaments et des donations. L'existence de ce type d'écritures est aujourd'hui acceptée de mauvaise grâce et occasionnent en général des discordes entre les enfants. Dans les cas où les parents ont recours au tiers pour favoriser un enfant, il s'agit moins du souci de conserver l'intégrité de la maison que du désir de récompenser l'assistance apportée dans la maladie et dans la vieillesse<sup>29</sup>. Actuellement, pour éviter les disputes, les parents ont pris d'autres habitudes comme par exemple l'avance d'une somme d'argent ou le transfert de la propriété de leur vivant, stratégie qui aide les enfants à se marier plus tôt et à se lancer dans la vie<sup>30</sup>. Après le décès des parents, le partage est égalitaire, même si pendant leur vie les parents ont favorisé un des enfants.

La baisse des rendements agricoles, l'émigration, ainsi que le développement du secteur commercial et industriel ont provoqué la libération

<sup>28</sup> Galdes, A. D., (1987), *Gente do minifúndio. Produção e reprodução social em mudança na freguesia da Correlhã*, thèse de doctorat, Braga, p. 256-260. Santos, A. (1992), *Heranças. Estrutura agrária e sistema de parentesco numa Aldeia da Beira Baixa*, Lisbonne, 1992, p. 191-208.

<sup>29</sup> Galdes, A. D., *op. cit.*, p. 267-275. Bretell, C. B. (1991), *Homens que partem, mulheres que esperam. Consequências da emigração numa freguesia minhota*, Lisbonne, p. 60-74.

<sup>30</sup> Galdes, A. D., *op. cit.*, p. 275 e p. 283-290; Pina-Cabral, J. de (1989), *Filhos de Adão, filhas de Eva*, Lisbonne, 1989, p. 97.



des populations rurales par rapport à la terre. On garde son exploitation plutôt par sécurité et pour assurer au groupe domestique, grâce à un travail à temps partiel, certaines ressources alimentaires et financières<sup>31</sup>.

#### 4 – LA CONTRIBUTION HISTORIQUE

Comme nous venons de voir, l'hétérogénéité des pratiques d'héritage caractérise l'espace portugais.

Certains lecteurs pourront s'étonner de trouver ici surtout des apports de l'anthropologie et de la sociologie. Dans l'introduction, nous avons dit que l'histoire de la famille portugaise restait à faire. Il convient évidemment de nuancer cette affirmation : de nombreuses questions sont désormais posées, des balises pour les recherches ultérieures ont été dressées ça et là<sup>32</sup>.

Jusqu'à quel point certaines de ces pratiques héréditaires représentent-elles seulement la survivance de vieilles coutumes? Quelles sont les racines historiques de l'usage qui avantage un seul héritier? Quelle est l'influence, dans ces comportements, des anciens systèmes d'héritage et de succession relatifs au droit d'aînesse et à la propriété «foreira»? Quelles sont les origines du tiers? Comment était-il utilisé et quels en étaient les objectifs? Avec quelle fréquence étaient utilisés les testaments, les dots et les donations? Si des comportements tels que la désignation d'un héritier, l'héritage avantagé, ou encore l'exploitation indivise ont connu un grand succès, pourquoi ont-ils progressivement disparu? Cela est-il dû aux transformations du système juridique ou à celles du système économique? Quels furent les effets du nouveau Code civil de 1867 sur la transmission des exploitations agricoles? Voici quelques-unes des questions qui peuvent être

<sup>31</sup> Wall, K. (1991), *Pour une sociologie des formes familiales dans la société rurale*, dans *Actes du colloque sur La famille et les contextes sociaux*, Lisbonne, 1991, p. 163-182.

<sup>32</sup> Alves, V. F. da S. S. (1993), *Casamento e transmissão da terra no centro de Portugal*, thèse de maîtrise, Coimbra. Brandão, F. (1982), *Práticas de herança no Concelho de Vieira do Minho (1870-1930)*, dans *Actes du Colloque sur Les campagnes portugaises de 1870 à 1930 : image et réalité*, Aix-en-Provence, p. 143-172; *O bom emigrante à casa torna?*, dans *Actas do Colóquio internacional sobre emigração e imigração em Portugal. Séculos XIX e XX*, Lisbonne, 1993; Duraes, M. (1988), *Herdeiros e não herdeiros : nupcialidade e celibato no contexto da propriedade enfitéuta*, dans *Revista de história económica e social*, 21, 1988, p. 47-56; (1992), *No fim, não somos iguais : estratégias familiares na transmissão da propriedade e estatuto social*, dans *Boletim de la Asociacion de demografia histórica*, ano X – 3, p. 125-141; Silva, Á. F., *Propriedade familiar...*, op. cit., note 1.

soulevées et auxquelles l'historien peut répondre en partant du principe que les sociétés rurales se comprennent mieux dans la continuité.

En conclusion, nous pouvons avancer que, malgré son caractère identique dans tout le Portugal, l'encadrement juridique est utilisé différemment selon les régions et les groupes sociaux et engendre donc différents régimes de succession. Certains d'entre eux sont inspirés par des institutions (comme le «morgadio» et «l'enfiteuse») abolies depuis longtemps mais encore vivantes sous des formes hybrides, vu la manière dont certains propriétaires savent utiliser le quota disponible à travers les testaments, les donations et les dots. L'utilisation de ces écritures est néanmoins, aujourd'hui comme par le passé, une réponse aux nécessités économiques de certains éco-systèmes et de certains types d'exploitations agricoles. Les stratégies adoptées sont assumées consciemment et visent principalement la conservation de l'intégrité des exploitations.

Margarida VARELA-DURÃES

#### BIBLIOGRAPHIE

##### *Anthropologie*

- Bretell, C. B. (1991), *Homens que partem, mulheres que esperam. Consequências da emigração numa freguesia minhota*, Lisbonne.
- Castanheira, A. M. (1989), *Transmissão do património e reprodução social : a devolução dos bens e a preservação das Casas de Lavoura de Salto, no Barroso*, thèse de maîtrise, Lisbonne.
- Dias, J. (1961), *Algumas considerações acerca da estrutura social do povo português*, dans *Ensaios etnológicos*, 52, Lisbonne, p. 121-143.
- Geraldes, A. D. (1987), *Gente do minifúndio. Produção e reprodução social em mudança na freguesia da Correlhã*, thèse de doctorat, Braga.
- Guerreiro, M. V. (1981), *Pitões das Júrnias. Esboço de monografia etnográfica*, Lisbonne.
- Iturra, R. (1987), *A reprodução no celibato*, dans *Ler História*, 11, p. 95-105;
- Iturra, R. (1985), *Casamento, ritual e lucro numa aldeia portuguesa (1862-1983)*, dans *Ler História*, 5, p. 59-81.
- Jenkins, R., (1979), *Morte de uma aldeia portuguesa*, Lisbonne.
- O'Neil, B. J. (1984), *Proprietários, lavradores e jornaleiros*, Lisbonne.
- Picão, J. da S. (1983), *Através dos campos*, Lisbonne, 1983.
- Pina-Cabral, J. de (1989), *Filhos de Adão, filhas de Eva*, Lisbonne.
- Santos, A. (1992), *Heranças. Estrutura agrária e sistema de parentesco numa Aldeia da Beira Baixa*, Lisbonne.
- Sobral, J. M. R. F. (1993), *Trajectos. Produção e reprodução da sociedade. Família*,

*propriedade, estrutura social numa freguesia rural beirão*, thèse de doctorat, Lisbonne.

#### Géographie

Silva, R. F. M. (1981), *Paisagem agrária das plantícies e colinas minhotas. Contrastes e mudanças*, thèse de doctorat, Porto.

#### Sociologie

Descamps, P. (1935), *Le Portugal. La vie sociale actuelle*, Paris.

Cutileiro, J. (1977), *Ricos e pobres no Alentejo*, Lisbonne.

Wall, K. (1991), *Pour une sociologie des formes familiales dans la société rurale*, dans *Familles et contextes sociaux, Actes du colloque de Lisbonne*, Lisbonne.

Wall, K. (1988), *Residência e sucessão na família camponesa do Baixo Minho*, dans *Sociologia. Problemas e práticas*, 5. Lisbonne.

Wall, K. (1988), *Modernisation et dynamique familiale : le cas de la famille paysanne portugaise*, dans *La sociologie et les nouveaux défis de la modernisation*. Association internationale des sociologues de langue française, Secção de sociologia da Faculdade de letras do Porto, Porto.

#### Histoire économique et sociale

Fonseca, H. A. T. D. (1992), *Economia e atitudes económicas no Alentejo oitocentista*, thèse de doctorat, Évora.

Medeiros, F. (1982), *Groupes domestiques et habitat rural dans le nord du Portugal, La contribution de l'école de Le Play*, dans *Actes du colloque Les campagnes portugaises de 1870 à 1930 : image et réalité*, Aix-en-Provence.

Alves, V. F. da S. S. (1993), *Casamento e transmissão da terra no centro de Portugal*, thèse de maîtrise, Coimbra.

Brandão, F. (1982), *Práticas de herança no Concelho de Vieira do Minho (1870-1930)*, dans *Actes du colloque sur Les campagnes portugaises de 1870 à 1930 : image et réalité*, Aix-en-Provence, p. 143-172.

Brandão, F. (1993), *O bom emigrante à casa torna?*, dans *Actas do Colóquio internacional sobre emigração e imigração em Portugal. Séculos XIX e XX*, Lisbonne.

Durães, M. (1988), *Herdeiros e não herdeiros : nupcialidade e celibato no contexto da propriedade enfiteuta*, dans *Revista de história económica e social*, 21, p. 47-56.

Durães, M. (1992), *No fim, não somos iguais : estratégias familiares na transmissão da propriedade e estatuto social*, dans *Boletim de la Asociacion de demografia histórica*, ano X-3, 1992, p. 125-141.

Silva, Á. F. da (1993), *Propriedade, família e trabalho no hinterland de Lisboa. Oeiras, 1738-1811*, Lisbonne.

#### Histoire du droit

Cruz, G. B. da. (1941), *O direito de troncalidade e o regime jurídico do património familiar*, Braga.